



Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID : 056-215601626-20221214-DB20221207-BF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

—————
Séance Publique du
Mercredi 14 décembre 2022
—————

DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Christian PERRIEN.

Secrétaire de séance : Liliane MARTEVILLE

Présents	: 30
Pouvoirs	: 03
Absent	: 00

n°07**DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Le maire propose de modifier le budget primitif 2022 de la ville et de procéder à des inscriptions budgétaires complémentaires (cf document joint) comme suit :

FONCTIONNEMENT

Evolution des recettes :

Recettes liées au débet des deux anciens Trésoriers :	232 200 €
Reversement excédent budget Zac de Kerdroual	41 000 €
Total recettes	273 200 €

Evolution des dépenses :

Dépenses liées au débet des deux anciens trésoriers :	226 400 €
Dépenses imprévues	46 800 €
Total dépenses	273 200 €

Evolution de l'autofinancement = RN – DN **0 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 1er décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 de l'année 2022 correspondant.

Délibération adoptée à la MAJORITE – 1 CONTRE (Loïc TONNERRE)

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire